

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Locmalo à Port-Louis**

DE-SEPEL2026-26

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 7 février 2022, modifié le 17 septembre 2025, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Locmalo à Port-Louis,
- VU les désignations de la Compagnie des ports du Morbihan au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de PORT-LOUIS au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORT-LOUIS

Publié en ligne le 15/06/2026

Titulaire : M. PASGRIMAUD Philippe

Suppléant : M. DUMOLLARD Laurent

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

Membre du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

Article 2 :

Le conseil portuaire désormais est composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. LOHEZIC Stéphane, conseiller départemental

Suppléant : Mme JOURDA Muriel, sénatrice, conseillère départementale

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. LOHER Fabrice, administrateur Lorient agglomération

Suppléants : Mme ROUSSET Marianne, administrateur Lorient agglomération

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORT-LOUIS

Titulaire : M. PASGRIMAUD Philippe

Suppléant : M. DUMOLLARD Laurent

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Publié en ligne le 15/06/2026

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur – TAO Treizhadenn An Oriant – ou son représentant

Suppléant : Néant

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. UZEL Frédéric

Suppléant : M. FLAHAT Franck

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

plaisance - usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de

Titulaires : Mme PELLISSIER Nicole
M. FOUCHARD Bernard
M. PORTANGUEN Philippe
M. LE HEN Rémy
Néant

Suppléants : M. ROUBERTOU Roger
M. DEBOUTÉ Jean-Yves

M. CADO Gérard

Publié en ligne le 15/06/2026

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Association des usagers du port de Locmalo – ou son représentant
Un représentant de l'association des pêcheurs plaisanciers de Port-Louis

Suppléants : M. PENVEN Patrick
Néant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 12 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT